



Dépêche 144/02

La CFDT appelle à une mobilisation forte contre le travail des enfants

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, la CFDT salue l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations-Unies en 1989, qui consacre le droit de tous les enfants à l'éducation et à un développement physique et psychologique dans un environnement décent.

L'application de ces principes est une priorité de l'Organisation Internationale du Travail, qui a adopté en 1999 la Convention 182 sur les pires formes du travail des enfants -tâches dangereuses, formes d'esclavage ou de travail forcé, enfants-soldats, prostitution, pornographie et autres activités illicites. Toutefois, au-delà du consensus pour l'élimination des pires formes, le travail des enfants ne peut être traité sans prendre en compte sa dimension économique et la recherche d'une éducation adaptée.

La CFDT est partie prenante de ce combat, au plan national et international. Elle agit en priorité pour informer et sensibiliser les salariés et l'opinion publique, appuyer la ratification de normes internationales contre le travail des enfants, négocier l'incorporation du refus du travail des enfants et son contrôle dans les codes de conduite des multinationales, et participer aux coopérations pour la mise en œuvre de solutions alternatives.

La CFDT est également fortement mobilisée sur la campagne du collectif De l'éthique sur l'étiquette pour sensibiliser les consommateurs aux conditions sociales de fabrication des jouets qui seront achetés en cette fin d'année.

Paris, le 20 novembre 2002